

# Conseil communal de Lausanne

---

## Rapport de la commission N° 90

**chargée de l'examen du préavis N° 2026/05 - Interfaces métro m3 – études 2e étape  
- Crédit d'études des stations de Chauderon et Casernes**

---

Présidence :	Mme Karine BEAUSIRE BALLIF (soc.).
Membres présents :	M. Louis DANA (soc.) ; M. Samuel DE VARGAS (soc.) ; Mme Paola RICHARD DE PAOLIS (soc.) ; M. Olivier THORENS (Les Verts) ; Mme Sima DAKKUS (remp. Mme Anne BERGUERAND) (Les Verts) ; M. Eric BETTENS (Les Verts) ; Mme Eliane AUBERT (PLR) ; M. Matthieu DELACRETAZ (PLR) ; Mme Agathe SIDORENKO (remp. Mme Franziska MEINHERZ) (EàG) ; M. Vincent VOUILLAMOZ (v'lib.) ; M. Valentin CHRISTE (UDC).
Membres excusés :	M. Matthieu CARREL (PLR).
Membres absents :	-
Municipale :	Mme Florence GERMOND, Municipale en charge de FINANCES ET MOBILITE.
Invité :	M. Patrick ETOURNAUD, chef du Service de la mobilité.
Notes de séances :	M. Felipe NOGUEIRA.

---

Lieu : Bâtiment Chauderon 9, 1<sup>er</sup> étage, salle de Conférence FIM.

Date : 05.05.2026 - Début et fin de la séance : 12h30 – 14h00

---

**Madame la Municipale en charge de FINANCES ET MOBILITE** explique que la Municipalité présente la demande de crédit pour les interfaces du m3, les crédits d'étude pour les stations Chauderon-Casernes. Elle affirme que l'arrivée du m3, pour lequel la Municipalité salue le vote unanime du Grand conseil et du Conseil communal, avance désormais avec un rythme soutenu. Elle souligne que malgré la date lointaine, il faut avancer dès à présent pour ce type d'infrastructure. Elle indique que la Ville doit présenter un aménagement des places aux abords des stations que le métro desservira. Elle ajoute que la Municipalité doit se caler sur le planning du métro pour solliciter des crédits d'étude et que, au regard des montants en jeu, ce sont des crédits d'étude que la Ville sollicite. Elle explique que la place Casernes est plus marginale comparée aux enjeux de Chauderon, pour lequel l'espace public sera complètement remanié. Elle dit que la Municipalité a déjà mené quelques pistes de réflexions à ce sujet, notamment par le biais d'un atelier. Elle précise qu'il s'agira d'un nœud et qu'il y aura une connexion directe avec le tram, avec un petit tunnel piéton qui reliera toute l'interface m3-LEB-Chauderon-BUS-BHNS avec le Flon, respectivement le tram. Elle détaille que tout l'espace public concerné, notamment les bâtiments publics à Chauderon ainsi que les accès à la place,

# Conseil communal de Lausanne

---

doit être complètement repensé pour la prochaine génération. Elle déclare que la Municipalité sollicite donc les crédits pour un montant de 4,3 millions.

**Un commissaire** salue l'avancement du projet, il aimerait connaître les mesures prises par la municipalité pour éviter les recours possibles comme ceux intervenus sur d'autres projets.

**Madame la Municipale en charge de FINANCES ET MOBILITE** précise sur les enjeux discutés à la présente séance que la Municipalité a pris le parti d'intégrer dans l'atelier créatif ainsi que dans le MEP (Mandat d'étude parallèle) tous les acteurs : TL, Canton, la Caisse de pension (qui sont les propriétaires fonciers de Chauderon), la BCV.

**Un commissaire** questionne la façon dont la Ville a prévu d'intégrer la mobilité cycliste sur les deux secteurs.

**Madame la Municipale** répond que la Municipalité n'est pas encore parvenue à un niveau d'élaboration du projet qui permet de répondre précisément à cette demande. Elle souligne toutefois que l'axe de Chauderon- St.François n'aura plus de trafic individuel motorisé avec la coupure du grand pont, à part les accès livraison ou taxi. Elle affirme qu'il s'agira d'une situation pour laquelle les mobilités seront les piétons, les bus et les vélos, et qu'il en résultera un contexte entièrement différent. Elle ajoute qu'il devrait aussi y avoir une diminution de vitesse sur ledit axe et que, bien que des démarches doivent encore être engagées, l'objectif est de parvenir à un régime à 30km/h. Elle affirme que c'est précisément dans le contexte indiqué, ainsi que dans le milieu urbain, que la Ville pourra diminuer les gabarits de la voirie, afin de redonner l'esprit d'une place à Chauderon. Elle ajoute que quand bien même il n'est pas arrêté, le dessein est d'avoir une cohabitation ou une mixité avec les TP et les piétons.

**Monsieur le chef du Service de la mobilité** déclare qu'il est donc trop tôt dans le processus. Il explique que le dessin fin du projet doit se faire dans le cadre de la phase SIA 31.

**Un commissaire** remarque qu'au chapitre 9, le SIA 31 concerne le développement du projet, mais demande ce que signifient les autres, à savoir 32, 33, 41, et s'il y a une explication dans le glossaire. Il demande les raisons pour lesquelles il n'y a pas de 41 pour Casernes.

**Monsieur le chef du Service de la mobilité** répond que cela concerne les phases d'études de la norme SIA et que la 31 correspond à l'avant-projet, la 32 au projet d'ouvrage, le 33 à la mise à l'enquête, la 41 à l'appel d'offres entreprises pour effectuer les travaux, et, enfin, la 52 à la réalisation. Il ajoute que pour cette dernière la Municipalité sollicitera auprès du Conseil communal un crédit d'ouvrage, et que l'objectif est d'avoir des offres entrées afin de calibrer au mieux les demandes de crédits d'ouvrage au Conseil communal. Il répond au sujet de l'absence de 41 pour Casernes que les montants d'investissements sont beaucoup plus faibles et qu'ils permettent ainsi cette agilité. Il précise que sur Casernes, l'investissement est de l'ordre de 3 millions, alors que Chauderon est dans les environs de 30 millions et avec une complexité toute autre.

**Un commissaire** demande s'il est possible d'envisager une mobilité mixte, entre piéton et cycliste et si ce seront différentes zones. *La Municipalité corrige et dit qu'il s'agit d'une mobilité mixte TP - vélo.* Il affirme qu'il est possible de constater qu'une mixité vélo et piétons se révèle assez problématique. Il relève qu'il conviendra prochainement de déterminer si les surfaces seront potentiellement perméables ou non, mais pas encore à ce stade de développement. Il rappelle que la Ville a consenti à de gros efforts pour perméabiliser toute surface qui peut être, bien qu'il estime qu'il soit possible d'abonder encore un peu plus loin dans ce sens. Il ajoute que cela implique la question de quel revêtement mettre à la place de l'enrobée bitumineuse.

# Conseil communal de Lausanne

---

Il souligne également qu'il y a la phase 41 pour Chauderon, qui implique les appels d'offre et la problématique de la provenance des matériaux commandés pour les revêtements. Il rapporte qu'une étude mandatée l'an dernier par la Ville pour étudier l'impact environnemental en termes d'équivalent CO2 de chaque type de revêtement installé, et notamment l'impact en termes de perméabilité et d'adaptation au climat. Il demande ainsi ce qui est prévu concernant ces éléments et déclare qu'il formulera éventuellement un vœu sur la question.

Madame la Municipale indique ainsi qu'il s'agit d'éléments qui sont complètement intégrés au travail de l'administration communale et qu'ils sont posés dans les exigences du concours. Elle détaille que le résultat du MEP sera dévoilé d'ici à l'été, fin mai ou début juin, et que les concurrents doivent répondre à ces attentes-là. Tous les candidats choisis pour participer au dialogue final ont porté une attention particulière au traitement des enjeux climatiques.

## Chapitre 4.1 Place Chauderon – Etat des lieux :

**Un commissaire** demande l'avenir d'une trémie routière actuelle dans le contexte évoqué.

**Madame la Municipale** répond que l'intention est manifestement de la remplir et de la faire disparaître, c'est-à-dire de recoudre la place. Elle indique que les analyses en termes de mobilité sont en cours. Elle ajoute qu'il est possible de constater dans l'esquisse sortie de l'atelier créatif, qu'il s'agit d'un élément intégré dans les réflexions. Sachant qu'il n'y a plus de TIM qui passent sur le Grand Pont, elle explique que la trémie ne fait pas sens non plus et que cela était un élément intégré comme un entrant du MEP, à savoir que la trémie n'existe plus et qu'elle est comblée.

**Un commissaire** demande concernant le plan de synthèse de l'atelier créatif la signification des « A, B, C, D et E », notamment le B.

**Madame la Municipale** répond que les lettres font peut-être référence aux émergences et aux accès, et que, plus spécifiquement au point B, l'idée forte de l'atelier créatif est d'ajourer et de créer une place haute et une place basse. Elle explique qu'il y a à ce jour une place et un passage souterrain, et que le dessein est de réaliser une ouverture très importante et de créer une perméabilité entre la place haute et la place basse, qui correspond à la place de la bibliothèque. Elle détaille que la salle de lecture uniquement, et non pas la bibliothèque, disparaîtrait alors. Les lettres en tant que telles n'ont pas d'intérêt particulier dans le préavis, mais servent à citer quelques points particuliers. Il précise qu'A et B correspondent aux deux connexions de la place aux métros et à des schémas d'intention

## Chapitre 4.3 Synthèse de la première étape :

**Un commissaire** demande, au sujet du MEP, si une publication des résultats est prévue au début de l'été.

**Madame la Municipale** répond que c'est effectivement prévu, que ce sera public et que tous les résultats seront ainsi publiés. Elle indique que ce sera le 16 juin.

## Chapitre 4.4 Etudes à venir :

**Un commissaire** demande quelques éléments au sujet de la démolition partielle de la bibliothèque publique, affirmant qu'assurer la continuité des prestations constitue un enjeu important. Il rappelle que le périmètre de Chauderon fait l'objet de demandes quant à son

# Conseil communal de Lausanne

---

réaménagement au Conseil communal, notamment du Parti socialiste. Il réitère qu'il s'agit d'un sujet important et que cela l'intéresserait ainsi de savoir les réflexions menées.

**Madame la Municipale** concède que la Municipalité aurait dû être plus précise, et précise que cela ne concerne que la salle de lecture. Elle explique qu'il y a à terme l'idée d'avoir une bibliothèque avec plus d'ampleur. La salle de lecture n'est pas dans le périmètre classé du bâtiment, permettant ainsi de la démolir. Elle détaille que la Municipalité est en contact avec la DGIP (Direction générale des immeubles et du patrimoine).

**Monsieur le chef du Service de la mobilité** indique que c'est au niveau de la place basse permettant d'élargir le passage sous-voie, qui est actuellement très contraint. Il ajoute qu'il s'agit d'avoir plus de largeur et que cela ne concerne donc pas le bâtiment principal, mais uniquement l'élément de salle de lecture.

**Une commissaire** demande la classe dans laquelle est noté le bâtiment.

**Monsieur le chef du Service de la mobilité** répond qu'il est noté en classe 2, mais dit qu'il le vérifiera hors séance. Il ajoute qu'il est possible de constater par rapport au montant d'études sollicité qu'il est proportionnel à l'impact sur la bibliothèque, à savoir 110'000 CHF. Hors séance : les trois bâtiments Chauderon 7, 9, 11 sont inscrits à l'inventaire des monuments historiques du recensement architectural (canton de Vaud) en note 2, soit « objet d'intérêt régional ». L'extension de la bibliothèque, soit la « salle de lecture » a été réalisée après-coup et n'est pas soumise à l'interdiction de démolition.

**Madame la Municipale** dit que ce sont des montants modestes à l'échelle de travaux publics.

## Conclusions de la commission :

**Le commissaire** qui s'était annoncé pour déposer un vœu, renonce à le formuler. **Madame la Municipale** ayant répondu positivement à sa demande, à savoir que la provenance des matériaux figurera au cahier des charges du MEP.

**Mme la présidente** demande s'il est possible d'obtenir le document en complément. *La Municipalité confirme qu'elle enverra le document.*

**Vote conclusions 1 à 4 :**                      **unanimité OUI**                      **NON**                      **ABST**

**La séance est levée à 12 :57.**

---

Lausanne, le 25 mai 2026

  
La rapportrice  
Karine Beausire Ballif